

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

Courses sanctionnées FQSCA



Dernière mise à jour : Janvier 2018

1 RÈGLES GÉNÉRALES

1.1 Matériel

- Lors d'une épreuve, le chien doit être équipé d'un harnais qui est conçu pour les sports de traction et qui est adapté à sa morphologie afin de ne pas le gêner en traction ou le blesser (Voir Annexe 1).
- En tout temps, durant une épreuve, le bungee doit être attaché directement au harnais et non au collier du chien.
- Seuls les colliers plats sont permis durant les épreuves.
- Le participant a la responsabilité de s'assurer que son matériel de course est conforme aux présents règlements. Une station de vérification de matériel sera disponible sur le site de l'évènement. L'officiel de course se réserve le droit de refuser tout départ d'un participant qui aurait du matériel qui ne répond pas à la réglementation. Le participant ne peut exiger de remboursement de l'organisateur dans de telles circonstances.

1.2 Âge minimum des chiens pour les courses

Toutes disciplines :

- 2 km et moins : 10 mois
- Plus de 2 km : 12 mois

Skijoring / trottinette des neiges :

- 6 à 10 km : 15 mois
- Plus de 10 km : 18 mois

1.3 Décision concernant la capacité d'un chien à participer

Toute décision concernant les capacités d'un chien à participer à une épreuve ou à terminer le parcours en toute sécurité revient à l'officiel de course et/ou à l'organisateur. Toutefois, si le participant est en mesure de présenter une attestation valide d'un vétérinaire indiquant la capacité du chien à participer à l'épreuve, celle-ci aura préséance sur l'avis de l'officiel de course.

1.4 Chien démontrant une faiblesse

Un chien montrant tout signe de maladie, infection ou faiblesse (contagieux ou non) sera disqualifié ou expulsé du site de l'évènement. L'organisateur de l'évènement et l'officiel de course se réservent le droit de procéder aux vérifications nécessaires en ce sens.

1.5 Chienne en chaleur

Une chienne en chaleur ne pourra participer à une épreuve que si elle est gardée en retrait sur les lieux de l'évènement, de manière à ne pas déranger les autres chiens. De plus, elle devra être gardée sous surveillance.

1.6 Sanction

Le non-respect de toute disposition des articles 1.1 à 1.5 sans que le participant n'ait au préalable obtenu une dérogation de la part de l'officiel de course entraîne la disqualification immédiate de son équipe. L'officiel de course peut empêcher le départ de l'équipe ou la sommer de quitter le parcours avant la fin de l'épreuve.

2 RÈGLES CONCERNANT LES DÉPARTS

2.1 Équipe en retard pour son départ

Une équipe qui ne prend pas le départ à l'heure prévue ne sera pas admise à prendre le départ avant que ne parte la dernière équipe inscrite, à moins qu'elle ne soit prête à partir au plus tard 30 secondes avant le prochain départ;

Le chronomètre débutera néanmoins à l'heure planifiée du départ, sans possibilité de modification du temps de chronométrage, que le système de chronométrage soit manuel ou à puces.

2.2 Position de départ

Sur la ligne de départ, le nez du chien constitue le repère pour le respect de la ligne.

3 RÈGLES DE PISTE

3.1 Le port des écouteurs est interdit sur le parcours.

3.2 Travail en équipe avec les chiens

- Le chien doit en tout temps être relié au participant avec qui il fait équipe sur le parcours.
- Le chien ne doit jamais être devancé par le participant auquel il est attaché, sous peine d'une sanction de trente secondes de pénalité sur le temps de course.
- Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.
- Il est interdit de laisser un chien se faire tirer par son ou ses coéquipiers canins, le cas échéant, durant l'épreuve, sous peine de disqualification automatique par l'officiel de course.
- Il est également interdit de dépasser son chien pour passer la ligne d'arrivée.

3.3 Dépassesments

Aux fins de la présente section, le terme *dépassant* signifie « équipe qui effectue un dépassement » et *dépassé*, « équipe qui se fait dépasser ».

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

3.3.1 Dépassements en bikejoring, skijoring scooter et trottinette

En bikejoring, skijoring, scooter et trottinette, le dépassant doit s'annoncer en criant « PISTE » ou « TRAIL », afin que le dépassé puisse bien l'entendre. Il peut aussi s'annoncer en indiquant le côté par lequel il passera (ex. : « PISTE, GAUCHE »).

Le dépassé doit :

- Laisser le passage au dépassant, en gardant la droite de la piste de préférence, si le dépassant n'a pas précisé le côté par lequel il passera, ou encore en suivant son chien de manière à former avec lui une ligne droite;
- Garder une vitesse constante ou ralentir;
- Garder le contrôle sur son chien;
- En skijoring, garder les skis et les bâtons parallèles à la piste;
- Si nécessaire, raccourcir le bungee ou s'arrêter.

Durant un dépassement, le dépassant peut communiquer au dépassé de ralentir.

3.3.2 Dépassements en canicross et canitrail

En canicross, le dépassant peut demander au dépassé de garder une vitesse constante sans accélérer. Cela, afin que le dépassant puisse avoir l'espace et le temps nécessaires pour prendre son avance en toute sécurité. Cette règle ne s'applique pas pour les équipes qui prennent le départ en même temps.

3.3.3 Règle applicable après tout dépassement

Le participant fraîchement dépassé doit respecter la demande formulée par le dépassant et garder une distance d'au moins deux équipes entre le dépassant et lui. Cette règle ne s'applique pas pour les épreuves dont les départs sont faits par vagues ou pour les équipes qui prennent le départ en même temps.

Après le dépassement, il ne sera pas possible pour le dépassé de dépasser à son tour avant d'avoir effectué 300 mètres depuis le dépassement ou s'il s'est écoulé moins de 30 secondes, sauf sur autorisation du dépassant, tant que ce dernier est en progression. Cette règle ne s'applique pas lorsqu'il reste moins de 400 mètres avant l'arrivée, ni pour les épreuves dont les départs sont faits par vagues ou les épreuves de canicross.

3.3.4 Sanction

Toute infraction aux règles prévues de 3.3.1 à 3.3.3 est passible d'une sanction de 30 secondes de pénalité sur son temps de course, sur décision de l'officiel de course qui rencontre le participant fautif et, s'il y a lieu, le plaignant.

4 RÈGLES PAR DISCIPLINE

4.1 Bikejoring

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens.
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline.
- Le chien est attaché en permanence au vélo par une ligne bungee dont la



RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

distance entre le devant du jeu de direction et la base de la queue du chien le plus loin est au maximum de 2,45 mètres, lorsque tendue sans élongation. Toutefois, la distance recommandée est de 2,20 mètres.

- Le port du casque est obligatoire pour le cycliste;
- Le vélo doit être équipé de pneus cramponnés, et doit avoir des freins capables d'immobiliser l'équipe.

4.2 Canicross et canitrail

- Cette discipline se pratique à un chien.
- Le chien est attaché en permanence à une ceinture portée par le participant reliée par une ligne bungee dont la distance entre l'abdomen du participant et la base de la queue du chien doit être d'au maximum 2 mètres, lorsque tendue sans élongation. Toutefois, la distance recommandée est de 1,70 mètre.
- Les crampons et raquettes de course peuvent être permis à la condition qu'ils ne soient pas dangereux pour les chiens et les autres participants. Les organisateurs d'évènement déterminent les conditions d'usage de ce genre de matériel et peuvent décréter leur interdiction ou toute autre adaptation. L'officiel de course se réserve le droit de refuser l'usage d'un tel équipement s'il considère qu'il est dangereux.

4.3 Skijoring

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens.
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline.
- Le chien est attaché en permanence à une ceinture portée par le participant reliée par une ligne bungee dont la distance entre l'abdomen du participant et la base de la queue du chien le plus loin doit être d'au maximum 3 mètres. Toutefois, la distance recommandée est de 2,75 mètres.
- Seuls les skis de fond de type « skating » sont acceptés.
- Le port du casque est recommandé.

4.4 Scooter

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens.
- Lorsque l'équipe est composé de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline.
- Si l'équipe est composée d'un seul chien, le participant doit s'assurer que son chien est suffisamment en forme pour parcourir la distance et, au besoin, l'aider davantage.
- L'organisateur peut refuser les départs à un chien s'il considère que le terrain n'est pas adéquat ou trop difficile.
- Le chien est attaché en permanence par une ligne bungee dont la distance entre le devant du jeu de direction et la base de la queue du chien le plus loin est au maximum de 2,45 mètres, lorsque tendue sans élongation. Toutefois, la distance recommandée est de 2,20 mètres.
- Le scooter ne doit pas avoir de moteur, doit être équipé de pneus cramponnés, et doit avoir des freins assez puissants pour immobiliser l'équipe.
- Le port du casque est obligatoire.

4.5 Trottinette des neiges

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens.
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline.
- Si l'équipe est composée d'un seul chien, le participant doit s'assurer que son chien est suffisamment en forme pour parcourir la distance et, au besoin, l'aider davantage.
- L'organisateur peut refuser les départs à un chien s'il considère que le terrain n'est pas adéquat ou trop difficile.
- Les chiens sont attachés en permanence par une ligne bungee dont la distance entre le devant de la trottinette la base de la queue du chien le plus loin est au maximum de 2,45 mètres, lorsque tendue sans élongation.
- La trottinette doit être équipée d'un système de frein ou d'un tapis de freinage (tapis à neige) en caoutchouc attaché à la trottinette.
- Les patins de la trottinette ne doivent pas avoir de bordures métalliques (carres de métal).
- Le casque est obligatoire pour les moins de 18 ans et fortement recommandé pour les adultes.

5 RÈGLES CONCERNANT LE COMPORTEMENT

5.1 Bon sens et esprit sportif

Le bon sens et l'esprit sportif prévalent. Si l'officiel de course juge que le comportement d'un participant ou d'un chien à un moment ou à un autre porte préjudice au sport ou à l'événement, il pourra disqualifier une équipe et la sommer de quitter le site de l'événement. Dans ce cas, la réinscription à un événement futur devra être revue par le comité disciplinaire.

5.2 Responsabilité du comportement du chien

Tout participant est responsable du comportement de son/ses chien(s) sur le lieu de l'événement, ainsi que sur la piste.

5.2.1 Morsure

Dans le cas d'une morsure avec ou sans perforation, Le participant ne pourra inscrire à nouveau le chien à une course sanctionnée par la FQSCA pour une durée déterminée par l'officiel. De plus, le participant devra faire évaluer son chien par un vétérinaire comportementaliste ou un éducateur canin et ainsi, démontrer que l'animal ne présente pas un danger pour les humains et les chiens. Par la suite, son dossier sera évalué par la FQSCA, qui selon le cas présenté, acceptera ou non le retour de l'animal en compétition.

5.2.2 Mauvais comportement à répétition

Dans le cas où un chien cumulait des protêts à son dossier lors d'événements sanctionnés par la FQSCA, le participant sera interpellé par le comité disciplinaire et pourra être suspendu pour une durée de temps déterminée. De plus, le participant devra faire évaluer le chien fautif par un vétérinaire comportementaliste ou un éducateur canin et démontrer que l'animal ne présente pas un danger pour

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

les humains et les chiens. Par la suite, son dossier sera évalué par la FQSCA, qui selon le cas présenté, acceptera ou non le retour de l'animal et du participant en compétition.

5.3 Comportement général durant un évènement et bien-être animal

5.3.1 Responsabilité du bien-être de son/ses chien(s)

Tout participant est responsable du bien-être de son/ses chien(s) avant, pendant et après la/les épreuve(s), sous peine d'un avertissement par l'officiel de course.

5.3.2 Chiens en liberté

Les chiens en liberté ne sont pas autorisés sur le site de l'évènement.

5.3.3 Maltraitance

Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits, sous peine d'un avertissement par l'officiel de course.

5.4 Document complémentaire à respecter

Le participant s'engage à lire le document "[CODE D'ÉTHIQUE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL](#)" et à respecter toutes les dispositions qui y sont inscrites.

5.5 Dénonciation

5.5.1 Protêt

Tout comportement jugé nuisible ou inacceptable lors d'un évènement doit être dénoncé à l'officiel attitré à l'évènement sous forme de protêt. L'officiel est en droit d'effectuer un protêt s'il est témoin d'une infraction même si le participant lésé n'effectue pas de protêt.

5.5.2 Protêt pour manquement découvert le jour même de l'évènement

Afin de déposer un protêt relatif à un manquement au Règlement, le plaignant doit déposer sa plainte par écrit à l'officiel de course le jour de l'évènement, et ce, dans un délai maximal d'une heure suivant l'arrivée du dernier participant de la course sur laquelle la plainte porte. Cela peut porter sur une situation dont vous êtes témoin ou victime. La plainte sera soumise à la juridiction exclusive de l'officiel de course.

Tout appel d'une décision rendue en première instance par l'officiel de course est entendu par le comité disciplinaire de la FQSCA. Un plaignant qui souhaite porter en appel la décision de l'officiel de course a un délai maximal de 7 jours pour ce faire, à compter de la fin de l'évènement. Un e-mail devra alors être envoyé à l'adresse suivante : admin@fqsc.com.

5.5.3 Protêt pour manquement découvert après l'événement

Le plaignant doit déposer sa plainte par écrit à l'adresse admin@fqzca.com au comité disciplinaire dans un délai maximal de 7 jours suivant la fin de l'événement en question.

5.6 Processus de gestions des protêts

Lorsque l'officiel de course émet un protêt ou qu'un participant effectue un protêt, l'officiel de course effectue les étapes mentionnées ci-bas.

L'officiel de course rencontre la personne effectuant le protêt et remplit le formulaire "[Formulaire de protêt lors d'un événement sanctionné par la FQSCA](#)".

Après avoir collecté les informations auprès du participant lésé, l'officiel rencontre le participant ayant potentiellement commis l'infraction. L'officiel effectue cette rencontre sans le participant lésé. L'officiel inscrit dans le formulaire « Formulaire de protêt lors d'un événement sanctionné par la FQSCA » la description de l'incident selon le point de vue du participant potentiellement en infraction.

Si la perception de l'événement est pareille pour le participant lésé et le participant potentiellement en infraction, l'officiel décide des actions à prendre sur le champ (lors de l'événement au cours duquel l'incident a eu lieu). Cette décision est basée sur la gravité de l'incident et le degré de coopération du participant en infraction.

Si la perception de l'événement est différente pour le participant lésé et le participant potentiellement en infraction, l'officiel peut décider de récolter des témoignages et des preuves supplémentaires avant de décider des actions à prendre sur le champ (lors de l'événement au cours duquel l'incident a eu lieu). L'officiel prend la décision en utilisant son jugement professionnel, les informations qu'il a en mains, la gravité de l'incident et le degré de coopération du participant lésé et du participant potentiellement en infraction.

L'officiel inscrit dans le formulaire « Formulaire de protêt lors d'un événement sanctionné par la FQSCA » les actions prises lors de l'événement (discussion, suspension, etc.).

La FQSCA s'engage à fournir des formulaires papiers de protêts pour chaque événement. Ainsi, l'officiel de course a toujours des formulaires à portée de main.

Le formulaire dûment rempli est ensuite envoyé au comité disciplinaire qui s'occupe de gérer le dossier après l'événement. Le comité disciplinaire peut communiquer avec l'officiel après l'événement pour clarifier certaines informations.

5.7 Types d'infractions

Lorsqu'une infraction au présent règlement est commise, dans le document "[Formulaire de protêt lors d'un événement sanctionné par la FQSCA](#)", l'officiel aura à choisir selon 2 types.

-OUPS : Infraction qui n'a pas donné lieu à une ou des blessures psychologiques ou physiques pour le participant ou le chien du participant, mais qui dans d'autres circonstances auraient pu donner lieu à des

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

blessures physiques ou psychologiques pour le participant ou le chien du participant.

-ACCIDENT : Infraction qui a donné lieu à une ou des blessures psychologiques ou physiques pour le participant ou le chien du participant.

5.8 Répétition de comportements Jugé(s) Inacceptable(s)

5.8.1 Disqualification à répétition

Tout participant qui, toutes disciplines confondues, a été disqualifié à deux (2) reprises au cours de la même saison pour infraction aux règles du présent règlement est suspendu pour les deux (2) prochains événements sanctionnés par la FQSCA, toutes disciplines et saisons confondues.

5.8.2 Répétition de comportements Jugé(s) Inacceptable(s)

Une répétition d'un ou de plusieurs comportements d'un chien ou d'un humain jugé(s) inacceptable(s) en contexte d'un événement sera revue par le comité disciplinaire.

6 CATÉGORIES ET DISCIPLINES ACCEPTÉES AUX FINS DU CIRCUIT

Veuillez vous référer au document « [EXPLICATION DU CIRCUIT PROVINCIAL](#) ».

7 COMPLÉMENT D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les différents type d'épreuves présentées par la FQSCA, les exigences de parcours, les règlements concernant les départs, les règlements concernant les températures, les précisions sur les parcours en fonction de la discipline, les affiches sur le parcours et bien plus, veuillez vous référer au document [EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS POUR LES ORGANISATEURS](#)

8 DEMANDE DE DÉROGATION PAR UN PARTICIPANT

Une demande de dérogation pour un article du présent règlement peut être faite par le participant auprès de l'officiel de course, qui prendra la décision de l'accorder ou non. Le formulaire est disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/forms/YIQVGztr1d>. Le formulaire doit être rempli et transmis au plus tard (3) jours avant l'évènement.

Annexe 1 : Guide du harnais bien ajusté



Lorsque l'on met un harnais à notre chien pour pratiquer des sports canins attelés, le but est que celui-ci soit confortable et se sente à l'aise de tirer. On veut absolument éviter de forcer le chien à modifier son patron de course naturel et ainsi risquer des problèmes physiques à moyen ou long terme. Le plaisir qu'il va retirer à pratiquer ces sports et sa capacité de travail vont aussi dépendre du confort que son harnais lui offre.

Nous vous recommandons de lire le document réalisé par Mathilde DeMunter en France. Elle détaille les éléments à prendre en considération pour savoir si le harnais est bien ajusté, et donne des exemples en photo. Bonne lecture !

Lien vers le document :

https://drive.google.com/file/d/0B4bl_sID1QrsQUNOX0VkrZnnaWM/view?usp=sharing

Exemples de harnais mal ajustés

	<p>La portion sternale du harnais tombe dans l'épaule et l'aisselle</p>
	<p>Harnais qui tourne et qui n'est pas bien appuyé sur le sternum.</p>

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS



Harnais mal proportionné, les sangles du dos sont sans tension, donc la pression est mal distribuée.



Harnais trop large au poitrail, le chien ne peut pas courir librement.

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

	<p>Ce type de harnais est difficile à ajuster pour que la tension soit adéquatement répartie et qui a tendance à remonter dans la trachée quand le chien tire en plus de tourner au niveau du thorax. Harnais insuffisamment rembourré au niveau du poitrail, du cou et des épaules. La conception complète de ce harnais n'est pas adaptée aux sports de traction, bien qu'il puisse être bien adapté à la cani-randonnée en raison de sa sangle abdominale, qui empêche que le chien ne puisse sortir de son harnais s'il recule. (Harnais de marque Omnijore, Ruffware)</p>
	<p>Harnais avec des sangles thoraciques qui passent directement sur l'épaule, donc non conçu adéquatement pour la traction. Harnais ressemblant au harnais de type norvégien ou K9 non adapté pour la traction non plus. N'engendre pas de blessure directement, mais s'il est utilisé, le chien ne pourra jamais offrir une traction aussi forte qu'avec un harnais adapté. (Harnais de marque Canine Equipement)</p>